

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2990

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 196, substituer aux mots :

« à obligation fiscale »,

les mots :

« aux obligations fiscales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.